

OFSP
Madame Dr.
Salomé von Greyerz
Cheffe de projet
3003 Berne

Yverdon, le 6 mars 2008

Commentaires sur le projet de loi sur la prévention

Chère Madame,

La séance du 28 février fut un succès tant sur le plan de l'organisation que du contenu et nous vous remercions de nous y avoir associé. Elle a permis à l'ensemble des participants d'avoir une bonne vision des enjeux et de la vision qui préside à la réalisation du projet de loi sur la prévention. Elle a également donné une idée plus claire des attentes des acteurs concernés par ce processus.

Face à l'importance des objets traités, le GREA tient à apporter des précisions complémentaires relatives au projet présenté. Elles sont présentées ci-dessous :

Un nouvel élan pour la prévention

L'addiction est une problématique complexe, pour laquelle les réflexions sur la prévention sont déjà anciennes. Un des objectifs de la loi est de renforcer la prévention et la promotion de la santé. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette volonté, qui est la nôtre depuis notre création il y a plus de 40 ans et qui est inscrite au centre de notre charte.

→ Le GREA soutient le processus

Cadre législatif de la prévention

Cet effort de promotion doit cependant être attentif au respect de la diversité des actions mises sous le vocable de « prévention » et de « promotion de la santé ». Dans le domaine des dépendances, notre approche spécifique se distingue par son faible attachement aux

« symptômes » et son accent mis sur les dimensions contextuelles, sociales et culturelles. La consommation de produits n'est que rarement mise en avant comme telle, mais fait partie d'un tout, selon la trilogie bien connue développée par le Dr. Olivenstein (produit, personne, environnement). C'est pourquoi le milieu des dépendances s'est approprié avec force la charte d'Ottawa, afin de considérer la personne dans son ensemble et de travailler sur l'ensemble des déterminants de la santé. Cette vision ambitieuse se heurte à une conception sociale et politique dominante, qui refuse souvent de remettre en cause certains fonctionnements pour des raisons de santé publique.

En comparaison à d'autres domaines comme la prévention des accidents ou de certaines maladies (dépistage), la prévention des dépendances met donc un accent important sur les conditions cadre de la personne, ce qui implique une attention élargies à de nombreux domaines de la société. Typiquement, les législations sur le travail, la famille ou l'éducation font partie intégrante de notre domaine.

La loi sur la prévention serait le lieu idéal pour faire référence à cet objectif ambitieux. Aujourd'hui, la valorisation du concept de subsidiarité dans l'action étatique peut être vue comme contradictoire avec la « promotion de la santé » (l'Etat ne doit pas s'occuper de certains domaines, qui pourtant, influent directement sur les déterminants de la santé !). Le contexte politique suisse a toute les chances de pousser à une lecture restrictive du domaine de la prévention. Cette loi est le lieu ou poser des limites au principe de subsidiarité et à faire la promotion d'une nécessaire approche transversale de la prévention et de la promotion de la santé.

→ Le GREA demande une référence à la nécessaire transversalité législative des actions de prévention et de promotion de la santé.

Garantir la diversité des actions

La santé est devenue une des préoccupations centrales de nos sociétés, avec plus de 11% de notre PIB qui y est consacré. La taille de ce marché et la diversité des actions qu'il contient n'est pas sans conséquences. Ce champ, multi-disciplinaire par essence, rassemble de nombreux acteurs aux histoires, références et paradigmes très différents. Il est donc indispensable de bien définir les termes utilisés, car ceux-ci ne peuvent être compris de manière unique dans un champ polymorphe comme le nôtre.

Le projet actuel est centré sur la prévention des maladies et la promotion de la santé. Ces termes ne sont volontairement pas définis, afin de privilégier une action sur les conditions cadres et une meilleure efficacité du dispositif institutionnel suisse. Nous acceptons cette vision, mais nous nous permettons cependant de militer pour une meilleure définition des

termes utilisés. En effet, si un arbitrage n'est pas donné par le cadre législatif, c'est le rapport de forces entre les différents domaines de la santé qui va présider au contenu des termes utilisés. Le domaine des dépendances est minoritaire dans le champ de la santé et la mise en place d'objectifs communs ne doit pas se traduire par une dissolution de notre spécificité.

→ Le GREA demande une définition large de la prévention, afin de garantir la reconnaissance des spécificités de chacun

Compréhension élargie du concept de maladie

En approfondissement du point précédent, la notion de maladie reste fondamentale. En effet, les axes stratégiques qui seront définis par le Conseil Fédéral (un des instruments prévus dans la nouvelle loi) vont s'appliquer à tous les secteurs et il est donc important d'explicitier à un endroit les domaines concernés. La notion de maladie est emblématique de cette question. Concernant l'addiction, nous avons progressé en la considérant comme une maladie. Cela n'est cependant pas la même chose que de dire qu'elle est une maladie. Ces nuances sont importantes car elles ont des implications tout à fait fondamentales sur nos modes d'actions.

Les études montrent une corrélation forte entre situation sociale et problèmes de consommation de produits psychotropes. L'essentiel du travail par les professionnels de la dépendance est donc centré sur une approche socio-médicale des problèmes. En termes de prévention, nous essayons principalement d'avoir un effet sur les conditions cadre de vie des personnes. Nous sommes par conséquent aux antipodes de la logique du dépistage, qui est également tout à fait légitime dans de nombreux domaines. Cette différence doit être prise en compte dans la loi, qui devrait mentionner clairement que les domaines de la prévention et de la promotion de la santé ne sont pas uniquement une problématique de santé, mais aussi une question sociale.

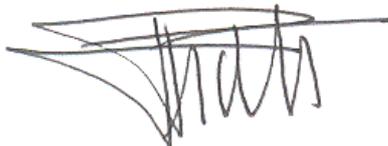
→ Le GREA demande une référence explicite à la dimension sociale et contextuelle de la prévention et de la promotion de la santé, ainsi qu'à la maladie

Nous vous remercions vivement de l'occasion qui nous est offerte pour exprimer nos positions et nous espérons vivement que ces commentaires puissent être pris en compte par votre office. En attendant avec impatience les suites de ce passionnant processus, nous vous prions de croire, Chère Madame, à l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Jean-Félix Savary
GREA
Secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JFS', written in a cursive style.

Viviane Prats
GREA
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V Prats', written in a cursive style.